



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Piper J3C HB-OXL

survenu le 5 janvier 1966

près de Château-d'Oex

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Piper J3C HB-OXL

survenu le 5 janvier 1966

près de Château-d'Oex

après avoir pris acte des résultats de la procédure
intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la
procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur
les enquête en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

Le rapport d'enquête du 28 juillet, transmis à la Commission
le 30 juillet 1966, est approuvé.

Au cours d'un vol photographique, l'avion touche un câble de
transport tendu à env. 70 m du sol. L'avion subit des dégâts
assez importants mais peut rentrer à son port d'attache et y
atterrir sans autre incident.

Circulation 24.8./6.9.1966.